



Exercice de sécurité civile autour du CNPE de Dampierre-en-Burly

Contacts presse :

Préfecture du Loiret:

Colette THEAS-DUHAMEL

Tel : 02 38 81 40 35/40.37 / 06.71.17.35.28

communication@loiret.pref.gouv.fr

EDF – CNPE Dampierre-en-Burly :

Yann Le Borgne

Tel : 02 38 29 70 13 / 06 60 72 15 87

yann.le-borgne@edf.fr

Direction Médias Groupe
22-30, avenue de Wagram
75382 Paris cedex 08

www.edf.fr

SA au capital de 911.085.545 euros – 552 081 317 R.C.S. Paris

Le 19 novembre 2012

Communiqué de synthèse

Exercice sécurité civile du 18 décembre 2012

Mardi 18 décembre 2012, les autorités en charge de la sécurité civile et de la sûreté nucléaire - Ministère de l'Intérieur et Autorité de Sûreté Nucléaire (A.S.N)- et E.D.F organisent un exercice de sécurité civile autour du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (C.N.P.E) de DAMPIERRE-EN-BURLY, dans le Loiret.

A partir d'un scénario fictif non connu des participants, le C.N.P.E. de DAMPIERRE simulera un accident technique qui permettra à l'exploitant de tester en temps réel :

- le dispositif d'alerte individuelle téléphonique du C.N.P.E : **le Système d'Alerte des Populations en Phase Réflexe (S.A.P.P.R.E)** à destination des populations situées dans le rayon de 2 kms autour du site,
- l'efficacité de son Plan d'Urgence Interne (PUI).

Lorsqu'il sera informé de cet accident, le Préfet du Loiret déclenchera, selon l'évolution de la situation, le Plan Particulier d'Intervention (P.P.I), en liaison avec les instances nationales de crise :

- du Ministère de l'Intérieur (Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises)
- de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (A.S.N), autorité indépendante chargée d'assurer au nom de l'Etat, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France pour protéger les travailleurs, les patients, le public et l'environnement des risques liés à l'utilisation du nucléaire.

Seront testés par la Préfecture du Loiret et les pouvoirs publics :

- ➔ en réel ou de façon fictive : l'organisation de crise, et sa mise en place dans le cadre du P.P.I (l'armement des postes de commandement, les mesures de radioactivité, le bouclage de la zone, la mise à l'abri des populations et l'écoute de France Bleu Orléans, l'évacuation de la population, la prise d'iode, la mise en place d'une cellule d'information du public..)

POUR RAPPEL : deux réunions publiques sont organisées en amont de l'exercice pour informer les riverains :

**Jeudi 29 novembre à 18H30 à Saint Gondon (salle du Petit Clou),
Lundi 3 décembre à 18H30 à Dampierre-en-Burly (salle polyvalente).**

Contacts presse :

Colette THEAS-DUHAMEL - Tel : 02 38 81 40 35/40.37 / 06.71.17.35.28

Yann Le Borgne – Tél. : 02 38 29 70 13 / 06 60 72 15 87

Sommaire

Communiqué de synthèse	2
① Les objectifs de l'exercice	4
② Le déroulement de l'exercice	5
③ Les participants	6
④ La programmation des exercices de crise	7
⑤ Le Plan d'Urgence Interne à EDF (P.U.I)	9
⑥ Le Plan Particulier d'Intervention (P.P.I)	10
⑦ Le fonctionnement du C.N.P.E de DAMPIERRE- EN- BURLY	11
⑧ La sûreté nucléaire	13
Annexes :	
L'échelle I.N.E.S (International Nuclear Event Scale)	14
Les comprimés d'iode / dernière campagne	16
CNPE de Dampierre-en-Burly – chiffres clés 2011	17

1

Les objectifs de l'exercice

Les objectifs de l'exercice

Cet exercice vise à tester le dispositif d'organisation de crise

- Plan Particulier d'Intervention (P.P.I) approuvé par le Préfet le 16 mars 2012, pour la préfecture du Loiret et les pouvoirs publics ;
- de son Plan d'Urgence Interne (PUI) pour le C.N.P.E de DAMPIERRE EN BURLY.

Cette simulation d'accident permettra de tester le dispositif d'alerte et de protection des populations ainsi que la pertinence des circuits décisionnels, ainsi que les mesures de protection prévues.

La pression médiatique sera aussi un enjeu majeur de l'exercice. Son objectif sera de vérifier la coordination des acteurs, la cohérence des messages, et la qualité des réponses apportées par ceux-ci, tout au long de l'exercice.

Les enseignements de l'exercice

Un bilan « à chaud » sera effectué le soir même de l'exercice. Une analyse plus approfondie interviendra a posteriori avec les différents acteurs nationaux et locaux, mobilisés le 18 février 2012.

Cet exercice devrait permettre de dégager des pistes d'amélioration et d'adapter les plans de secours d'EDF et des pouvoirs publics aux meilleures conditions de gestion, de coordination, de moyens pour une protection optimale des populations et des biens.

Le déroulement de l'exercice

Le 18 décembre 2012 au matin, le scénario prévoit la simulation d'un incident technique. Celui-ci amènera la direction du C.N.P.E de DAMPIERRE EN BLURLY à déclencher son Plan d'Urgence Interne (P.U.I).

Dès le déclenchement du Plan d'Urgence Interne, la direction de la centrale prendra contact avec le Préfet et le tiendra régulièrement informé de l'évolution de la situation.

En fonction de l'évolution de la situation, le Préfet mettra progressivement en place son état major de crise :

- le Centre opérationnel départemental (COD) à la Préfecture,
- le Poste de Commandement Opérationnel (P.C.O) à Sully sur Loire, ~~à proximité de la centrale.~~

Le Préfet sera tenu régulièrement informé de l'évolution de la situation prévue par le scénario. Cette évolution amènera le Préfet à mettre effectivement en oeuvre le Plan Particulier d'Intervention (P.P.I) à partir :

- des éléments fournis par les responsables de la centrale de Dampierre-en-Burly
- des avis émis par les experts de la I.A.S.N (Autorité de Sûreté Nucléaire), de la M.A.R.N (Mission d'Appui à la gestion du Risque Nucléaire) du Ministère de l'Intérieur, de l'I.R.S.N (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire).

Il convient de préciser que la simulation d'exercice n'aura pas d'incidence sur le fonctionnement réel de la centrale, les unités de production continueront à fonctionner normalement.

L'exercice sera joué sur une unité fictive appelée l'unité n° 5.

Les participants

Les acteurs locaux

Le Préfet du Loiret décide des mesures de protection à prendre. Il déclenche et met en œuvre le Plan Particulier d'Intervention (P.P.I).

Le C.N.P.E de DAMPIERRE EN BURLY déclenche et met en œuvre le Plan d'Urgence Interne (PUI).

Les services de l'Etat et autres établissements publics sous le commandement opérationnel du préfet, mettent en œuvre les décisions prises par celui-ci. Sont notamment concernés la direction départementale des territoires (DDT), la Gendarmerie, le Service Départemental d'Incendie et de Secours, l'Inspection Académique, Météo France

Les services du Conseil Général, sont également mobilisés notamment au travers de la Direction des Routes

Les maires mettent en œuvre leur plan communal de sauvegarde.

Les acteurs nationaux

L'Autorité de Sûreté Nucléaire (A.S.N) est une autorité administrative indépendante créée par la loi relative à la transparence et à la sécurité nucléaire. Elle est chargée de contrôler les activités nucléaires civiles en France. Elle assure au nom de l'Etat, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France pour protéger les travailleurs, les populations et l'environnement, des risques liés aux activités nucléaires.

L'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) est un établissement public de l'Etat. Il exerce des missions d'expertise et de recherche dans le domaine de la sûreté nucléaire, le contrôle des matières nucléaires, la sûreté des transports de matières radioactives et fissiles, la protection de l'homme et de son environnement contre les rayonnements ionisants. En cas d'incident ou d'accident, il propose à l'A.S.N des mesures d'ordre technique, sanitaire et médical propres à assurer la protection de la population, des travailleurs, et de l'environnement et à rétablir la sécurité des travailleurs.

La Mission d'Appui à la gestion des Risques Nucléaires (M.A.R.N) dépend du Ministère de l'Intérieur (Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises). Elle appuie les préfets dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'urgence.

L'Organisation Nationale de Crise E.D.F appuie les responsables du CNPE de DAMPIERRE EN BURLY, dans l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'Urgence Interne.

Les observateurs

Des observateurs des directions centrales, du Ministère de l'Intérieur, du Service d'information du Gouvernement, d'EDF national, seront présents au centre opérationnel départemental et au PC de crise d'EDF.

La programmation des exercices de crise

Une programmation nationale

La programmation de l'exercice du 18 décembre 2012 résulte de l'impulsion conjointe du Ministère de l'Intérieur, de l'A.S.N et d'E.D.F.

Le scénario de l'accident a été élaboré par les ingénieurs de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (I.R.S.N) en fonction des objectifs visés par l'exercice. Les participants (centrale et Préfecture) ne découvrent le scénario que le jour de l'exercice.

Plusieurs types d'exercices sont réalisés régulièrement, soit au plan local ou national au sein d'E.D.F, soit en y associant les pouvoirs publics.

Les exercices de la centrale au niveau local

Des exercices internes au site sont organisés chaque année à l'initiative de la direction de la centrale :

- *Les exercices techniques* sont effectués pour tester l'efficacité de la réponse de l'organisation face à une éventuelle situation accidentelle.
- *Les exercices d'évacuation* des bâtiments et les exercices de regroupement du personnel permettent de vérifier l'efficacité du dispositif visant à regrouper et à évacuer dans les meilleurs délais l'ensemble du personnel.
- En parallèle de ces exercices exclusivement internes, le site organise des exercices d'entraînement à caractère sanitaire, avec les services de secours (incendie, évacuation des blessés...)

Les exercices au niveau national

A ce niveau, trois grandes catégories d'exercices existent. Ils sont organisés soit par E.D.F, soit par le Ministre en charge de l'Industrie. En outre, les différents types d'exercices permettent à chacun de tester un aspect spécifique de la gestion de crise.

Les exercices internes à E.D.F

L'utilisation de simulateurs permet une mise en situation accidentelle, dans des conditions proches de la réalité, pour l'équipe de conduite des installations. L'objectif principal de ces exercices interactifs est l'entraînement de tous les postes de commandement. Chaque centrale réalise un exercice de ce type une fois tous les deux ans.

La durée de ces exercices est de l'ordre de la demi-journée. Au niveau national, il est organisé 8 exercices de ce type par an.

Les exercices EDF/Pouvoirs Publics, selon deux variantes :

1. Les exercices de sûreté nucléaire

Ces exercices mettent en jeu l'organisation de crise EDF (le Plan d'Urgence Interne du site et l'organisation nationale), celle du Ministère de l'Intérieur, celle de l'A.S.N. D'une durée d'un à deux jours, ces exercices se déroulent selon deux phases successives : une première phase interactive, réalisée sur simulateur et une deuxième phase selon un scénario préétabli sur papier. Les deux phases incluent un grand nombre de défaillances simulées. Elles sont destinées à évaluer les organisations, à élaborer des parades pour éviter la fusion du cœur du réacteur, limiter les rejets et évaluer les conséquences radiologiques.

2. Les exercices de sécurité civile

Le 18 décembre 2012, l'exercice joué en sera un exemple.

Depuis 1995, les pouvoirs publics organisent la simulation d'un certain nombre d'actions de protection des populations placées sous la responsabilité du Préfet, avec notamment la distribution de comprimés d'iode, la mise à l'abri et l'éloignement temporaire de la population habitant autour d'un site nucléaire ou encore l'évacuation des communes situées sous le vent autour de la centrale.

Les principaux enseignements des exercices nucléaires

Globalement, les exercices ont confirmé la validité des moyens matériels et humains ainsi que l'organisation mise en place. Ils ont permis de clarifier les rôles et les responsabilités respectives des différents acteurs. La réalisation de ces exercices permet à l'ensemble des acteurs de s'entraîner, de se connaître et de bien comprendre les rôles respectifs en situation de crise.

Une organisation testée régulièrement est plus efficace et plus réaliste que celle qui ne l'est pas. Les retours d'expérience permettent aussi d'améliorer les dispositifs mis en place.

Le plan d'urgence interne à EDF (P.U.I)

En cas d'accident nucléaire, une organisation de crise interne au site, permettant d'appuyer l'équipe de conduite du réacteur accidenté serait mise en place.

Le Plan d'Urgence Interne (P.U.I) permet de mobiliser rapidement la totalité du personnel d'astreinte de la centrale (soit prêt de personnes) dans un délai maximum d'une heure, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, en complément des équipes de conduite déjà sur place.

Le P.U.I met en œuvre les moyens techniques et humains permettant de protéger le personnel et de ramener le réacteur dans une configuration sûre.

Au niveau national, le P.U.I prévoit la mobilisation d'experts spécialisés dans la gestion des situations accidentelles, au sein des équipes nationales de crise, à la Direction du Parc Nucléaire et à la direction générale d'EDF. De la même façon, le Ministère de l'Intérieur et l'A.S.N mettent en place une cellule nationale

Le déclenchement du P.U.I est de la responsabilité de la direction de la centrale.

Le Préfet du département en est immédiatement informé.

6

Le plan particulier d'intervention (P.P.I)

Qu'est-ce qu'un PPI ? A quoi sert-il ?

Le Plan Particulier d'Intervention (P.P.I) est destiné à protéger les populations, les biens et l'environnement à l'extérieur du site, si un accident grave survenait.

Placé sous l'autorité du Préfet, le P.P.I sert à coordonner l'ensemble des moyens mis en œuvre pour gérer une telle situation.

Il précise les missions des différents services concernés, les schémas de diffusion de l'alerte et les moyens humains et matériels.

Comment est élaboré un P.P.I ? Que comprend un P.P.I ?

Le P.P.I est élaboré par le Préfet en concertation avec les services publics, E.D.F et les élus, pour intervenir avec efficacité et rapidité si un accident devait se produire.

Il comprend :

- la description de l'installation et de son environnement
- la définition des risques présentés par l'installation
- les mesures à prendre pour y faire face
- les procédures d'alerte et d'information des populations
- l'organisation des postes de commandement (PC)
- les fiches réflexes : missions et consignes propres à chaque intervenant
- les moyens de protection de la population
- la communication.

Parmi **les mesures préventives**, pour limiter l'impact direct du rejet de matières radioactives sur les populations, on peut citer :

- **la mise à l'abri et à l'écoute de la radio** dans les habitations, qui vise à protéger les riverains de l'exposition externe, ainsi qu'à diminuer l'inhalation de substances radioactives ;
- l'absorption **d'iode stable**, complémentaire de la mise à l'abri, lorsque le rejet comporte de l'iode radioactif ; elle n'est pas systématique et se fait sur consigne du Préfet;
- l'éloignement temporaire ou l'évacuation, si la situation le justifie.

En cas d'incident grave, le P.P.I est activé par le Préfet.

Le fonctionnement de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly

Trois circuits totalement indépendants les uns des autres

Une centrale nucléaire est avant tout une centrale qui produit de la chaleur. L'énergie thermique libérée par le combustible dans la chaudière est transformée en énergie mécanique grâce à une turbine à vapeur, puis en énergie électrique par un alternateur couplé à la turbine.

Une unité de production nucléaire de la filière REP (Réacteur à Eau Pressurisée) du type de celle de Dampierre est caractérisée par trois circuits totalement indépendants les uns des autres :

- **le circuit primaire** avec la cuve contenant le cœur du réacteur et trois boucles de refroidissement comprenant chacune un générateur de vapeur, une pompe primaire et, sur l'une des boucles, un pressuriseur. Cette structure est logée dans le bâtiment réacteur.
- **le circuit secondaire** eau-vapeur comprenant le groupe turbo-alternateur.
- **le circuit de refroidissement** qui transforme la vapeur en eau dans le condenseur

Trois barrières de sûreté

Afin de garantir la non-dissémination dans l'environnement des produits radioactifs, trois barrières de sûreté, dont l'étanchéité est contrôlée en permanence, sont prévues entre le combustible radioactif et l'environnement :

- la gaine du combustible, enveloppe métallique étanche qui entoure les pastilles d'uranium et les isole du fluide caloporteur
- l'enveloppe du circuit primaire, qui comprend la cuve du réacteur en acier, trois générateurs de vapeur, trois pompes primaires et un pressuriseur
- le bâtiment réacteur, enceinte de confinement en béton, doublée d'une peau d'acier interne.

Tous ces matériels et dispositifs de sécurité sont dimensionnés pour supporter les incidents ou accidents internes, ainsi que les agressions externes.

La sûreté nucléaire

L'objectif de la sûreté nucléaire est d'éviter, en toutes circonstances, la dispersion à l'extérieur des installations, de produits radioactifs. La sûreté des réacteurs construits en France repose sur quatre principes :

① **La défense en profondeur.** La défense en profondeur consiste à prévoir un ensemble de moyens diversifiés et progressifs destinés à faire face à toute défaillance technique ou humaine qui menacerait l'étanchéité des barrières et à limiter les conséquences de ces défaillances.

② **La redondance.** Tous les systèmes sont doublés alors qu'un seul suffit. Si l'un d'eux ne fonctionne pas, le système en réserve s'y substitue. Les appareils de mesure sont, quant à eux, triplés voire quadruplés.

③ **La diversification.** Certaines fonctions de Sûreté sont assurées par des principes de fonctionnement différents (par exemple une pompe est entraînée par un moteur électrique, doublée par une pompe entraînée par une turbine à vapeur).

Amélioration croissante du niveau de sûreté

Depuis l'origine de la construction et de la mise en service de la centrale de Dampierre en 1980, les principes de sûreté, assurant la protection des populations et de l'environnement, ont été définis et mis en œuvre.

Ces principes ont depuis été améliorés grâce à l'analyse du retour d'expérience des 19 autres unités de production du parc nucléaire français et des centrales étrangères. Ces analyses ont conduit à des évolutions des installations et de l'organisation, mises en œuvre sur les centrales récentes mais aussi à Dampierre.

Grâce aux contrôles internes et externes réguliers et aux améliorations apportées, le parc nucléaire français connaît une amélioration croissante du niveau de sûreté.

Le rôle de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, indépendante (A.S.N) : L'A.S.N est chargée de :

- d'inspecter les installations nucléaires et les réacteurs en cours de démantèlement.
- d'assurer la surveillance des installations nucléaires civiles. Elle contrôle les arrêts de tranche des centrales en fonctionnement. Elle instruit les demandes d'autorisation encadrant les exploitations.
- Elle est constituée d'un **échelon national**, responsable de la définition et de la mise en œuvre de la politique de sûreté et d'un **échelon local** qui assure la plupart des inspections, le suivi des arrêts de tranche et le traitement des incidents.

ANNEXE 1

**L'ÉCHELLE INTERNATIONALE DES ÉVÉNEMENTS
NUCLÉAIRES (I.N.E.S)**

Le principe de fonctionnement de l'échelle I.N.E.S (International Nuclear Event Scale) est identique à celui des échelles qui mesurent la gravité de certains phénomènes naturels (séismes, vents...) Elle est destinée à faciliter la perception de l'importance des incidents ou accidents survenant dans les installations nucléaires.

Seuls les événements ayant un impact sur la sûreté nucléaire des installations relèvent de cette échelle. Les événements sont classés dans une échelle comportant 7 niveaux (de 1 à 7) suivant leur importance.

Les événements n'ayant pas d'impact sur la sûreté nucléaire sont classés au niveau 0 et qualifiés "d'écarts". Les événements ne concernant pas la sûreté nucléaire sont dits "hors échelle".

Exemples d'incidents et accidents

Niveau 1 : Écarts par rapport aux domaines du fonctionnement autorisé, pouvant résulter de défaillance de matériels, d'erreurs humaines ou d'insuffisances dans les procédures.

Niveau 2 : Incidents assortis de défaillances importantes des dispositions de sûreté ou contamination importante à l'intérieur de l'installation ou exposition d'un travailleur au-delà des limites légales d'exposition annuelles.

Niveau 3 : Incident grave répondant à l'un ou plusieurs des critères suivants :

- Accident évité de peu : dégradation ou perte des barrières
- Contamination importante dans l'installation et/ou exposition aiguë de travailleurs susceptibles d'entraîner des effets sanitaires aigus
- Très faible rejet radioactif à l'extérieur de l'installation entraînant une exposition du public limitée (fraction des limites réglementaires). Dans ce cas, aucune mesure de protection de la population n'est nécessaire.

Exemples : En France, incendie d'un silo à la Hague (1981).

En Espagne, incendie dans la centrale nucléaire de Vandellòs (1989).

Au Japon, à Tokaimura, incident de criticité (1999).



Niveau 4 : Accident n'entraînant pas de risque important hors du site, répondant à l'un ou plusieurs des critères suivants :

- Endommagement important, significatif de l'installation : endommagement du cœur du réacteur.
- Exposition de travailleurs entraînant un décès probable à court terme
- Rejet radioactif à l'extérieur de l'installation entraînant une exposition du public de l'ordre des limites réglementaires. Dans ce cas, la nécessité de prendre des actions de protection pour la population est improbable à l'exception des actions de contrôle de la chaîne alimentaire locale.

Exemples : En France, endommagement du cœur du réacteur de Saint Laurent A - filiale UNGG (1980). En Argentine, à Buenos-Aires, excursion de puissance dans un assemblage critique et décès d'un opérateur (1983). Au Royaume-Uni, dans l'installation de retraitement de Windscale (actuellement Sellafield), réaction exothermique dans une cuve ayant entraîné un rejet radioactif important dans l'installation.

Niveau 5 : Accident entraînant un risque hors du site, relevant de l'un ou l'autre des critères suivants :

- Endommagement grave de l'installation : endommagement grave du cœur du réacteur ou toute autre situation entraînant des rejets de grandes quantités de matières radioactives à l'intérieur des installations.
- Rejet à l'extérieur limité, susceptible d'exiger l'application partielle de contre-mesures de protection sanitaires.

Exemples : Aux Etats Unis, à Three Mile Island, endommagement grave du cœur du réacteur et rejets radioactifs à l'extérieur extrêmement limités (1979). Au Royaume Uni, dans l'installation de Windscale (type UNGG), rejets à l'extérieur de produits de fission radioactifs (1957).

Niveau 6 : Accident grave avec rejet important hors du site, susceptible d'exiger l'application intégrale des mesures de protection sanitaires prévues.

Exemple : URSS, usine de retraitement de Kyshtym (1957).

Niveau 7 : Accident majeur, avec rejet important hors du site entraînant la possibilité d'effets étendus sur la santé et l'environnement : effets sanitaires aigus, effets sanitaires retardés sur une vaste superficie et conséquences à long terme sur l'environnement.

Exemple : Ukraine, Tchernobyl (1986) – Japon, Fukushima (2011)

ANNEXE 2

LES COMPRIMÉS D'IODE : PROTECTION ET PRÉVENTION

Dix communes sont concernées par cette distribution d'iode autour du CNPE de Dampierre-en-Burly : Dampierre-en-Burly, Ouzouer-sur-Loire, Saint-Gondon, Nevoy et Lion-en-Sullias, Gien, Poilly-lez-Gien, Saint-Aignan-le-Jaillard, Saint-Florent-le-Jeune et le hameau des Côteaux (commune des Bordes). La dernière campagne de distribution des comprimés d'iode a eu lieu en 2009.

Qu'est-ce que l'iode ?

L'iode est un oligo-élément naturel. On le trouve naturellement dans l'eau et les aliments que nous consommons (poisson, viande, fruits, lait...). Il est indispensable au bon fonctionnement de la glande thyroïde. L'iode existe sous deux formes :

- L'iode stable (non radioactif) que l'on trouve par exemple dans les aliments d'origine marine. Cet iode est indispensable à l'organisme et se concentre dans la glande thyroïde située à la base du cou.
- L'iode radioactif provenant de la fission du combustible nucléaire, source d'énergie des centrales nucléaires. Cet iode reste normalement emprisonné à l'intérieur du combustible des centrales nucléaires. Le risque de rejet dans l'atmosphère est cependant possible en cas d'accident très grave.

Comment un comprimé d'iode protège-t-il la thyroïde de l'iode radioactif ?

L'iode radioactif se fixe dans la thyroïde par le simple fait de respirer les rejets. L'irradiation produite par l'iode radioactif ainsi inhalé peut provoquer l'apparition de cancers de la thyroïde. La mesure préventive consiste à avaler de l'iode stable.

Les comprimés sont un concentré d'iode stable naturel. La glande thyroïde se sature en iode et ne pourra plus absorber d'iode radioactif. L'action du comprimé est très rapide et d'une durée d'environ 8 heures.

Quand doit-on prendre les comprimés ?

Ils ne doivent être pris que sur ordre ou recommandation des autorités compétentes (Préfet du Loiret).

En cas d'incident, des consignes précises du Préfet, sur la prise d'iode seront relayés par radio ou télévision.

Les comprimés d'iode ont un effet immédiat et sont efficaces sur une période d'au moins 8 heures.

Qui doit prendre les comprimés ?

Sur ordre du Préfet, chaque personne est invitée à prendre la dose adéquate d'iode stable en donnant priorité aux femmes enceintes, aux enfants, aux nouveau-nés et aux nourrissons.

Y-a-t'il des contre indications ?

Les contre-indications sont très rares et concernent les personnes présentant une allergie prouvée à l'iode ou une affection avérée de la thyroïde (allergie ou affection à vérifier auprès de votre médecin traitant). La notice incluse dans la boîte de comprimés d'iode stable liste de manière exhaustive les cas où l'usage de ces comprimés est déconseillé.

ANNEXE 3

CNPE DAMPIERRE-EN-BURLY – CHIFFRES CLÉS 2011

Site

- Superficie du site: 180 hectares
- Nombre de réacteurs en service : 4 réacteurs de 900 MGW

Production

- Energie nette produite en milliards de kWh : 24.6
- Part dans la production française d'énergie : 5 % (7 fois la consommation du Loiret)

Effectifs

- Effectif total (EDF et salariés extérieurs permanents) : 1 550
- Salariés d'entreprises extérieures sur les arrêts : de 600 à 1 500
- Salariés permanents d'entreprises locales : 300
- Embauches : 85
- Apprentis : 40
- Age moyen de l'effectif : 41 ans
- Heures de formation : 170 000

Retombées socio-économiques

- Taxe sur les installations nucléaires : 30.2 M€
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 6.6 M€
- Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux : 10.7 M€
- Redevance sur l'eau : 5 M€
- Taxe foncière : 5.7 M€
- Autre taxes : 1.6 M€

Sûreté

- Visites de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) : 16 inspections dont 2 inopinées
- Investissements de maintenance : 121 millions d'euros.

Sécurité

- Nombre d'accidents avec arrêt de travail : 18.
- Taux de fréquence d'accidents pour les salariés EDF et entreprises extérieures (par millions d'heures de travail) : 4,7.

Environnement

- Prélèvements et analyses : 10 000.